Département de l'Oise
Commune de Rochy-Condé
Arrondissement de Beauvais
Canton : Mouy

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Date de la convocation : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHY-CONDE, légalement convoqué le 20 avril 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Robert TRUPTIL, Maire.

Etaient présents : Mr Robert TRUPTIL, Maire.

Mme Catherine CANDILLON, Mr Domingos BANREZES, Mme Anna-Maria LIMA PEREIRA, Mr Jacky ROUSSEL, Mme Audrey LOUVET, Mr Jean-Philippe LIBERT, Mr Laurent RATION, Mme Laëticia LOURENCO VARELA, Mr Mathéo TRUPTIL, Mme Diane BAUGAS, Mr Vincent PAGES, Mme Mélissa MONNET, Mme Eva SEGUIN.

Absent excusé : Mme Marie-Agnès BUNELIER

Absent :

Ordre du jour :

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026

2-VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

3-AFFECTATION DES RESULTATS 2025

4-VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

5-AMORTISSEMENTS 2026

6-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

7-SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2026

8-DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

9-PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR DESIGNATION PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. TRUPTIL Mathéo est désigné secrétaire de séance

M.TRUPTIL Mathéo procède à l'appel et constate que le quorum est atteint

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026, Madame Eva SEGUIN souhaite nous faire part de plusieurs remarques sur le compte-rendu suite à l'affichage en mairie et sur la rédaction du Procès-verbal. Sur le compte-rendu elle s'étonne de ne pas voir notifié le nom des personnes présentes et sur le Procès-verbal de ne pas indiquer si les délibérations sont adoptées à la majorité ou à l'unanimité.
Elle précise également que le Maire étant président de droit de toutes les commissions, ne doit être indiqué que le terme de Vice-Président pour les responsables de chaque commission.
Elle souhaite également que son prénom soit écrit dans la même typographie que les autres membres de la liste du conseil municipal, sur la liste d'émargement.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2-VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
Délibération n°26/29.04/1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances, réunie le 09 avril 2026

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU est devenu obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Madame CANDILLON Catherine a donné quelques explications complémentaires quant au résultat du CFU avant de procéder au vote.

M. Robert TRUPTIL Maire, a été invité à quitter la salle au moment du vote,

La présidence de la séance a alors été reprise par la doyenne, en l'occurrence Madame Eva SEGUIN qui a fait procéder au vote du CFU.
Le Conseil Municipal, a donc décidé à l'unanimité des votants (13) d'approuver le CFU 2025 qui se décompose comme suit :

	FONCTIONNEMENT	**INVESTISSEMENT**	**RESULTAT GLOBAL**
Recettes	+ 712 512.09 €	+ 1 026 503.68 €	+ 1 739 015.77 €
Dépenses	- 554 205.34 €	- 1 235 963.92 €	- 1 790 169.26 €
Résultat de l'exercice	+ 158 306.75 €	-209 459.94 €	-51 153.19 €
Résultat antérieur reporté	+ 335 985.42 €	+ 60 510.26 €	+ 396 495.68 €
Résultat de clôture	+ 494 292.17 €	-148 949.98 €	+ 345 342.19 €

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2025
Délibération n°26/29.04/2

Monsieur TRUPTIL Robert, Maire a repris la présidence de la séance après le vote du CFU. Il procède ensuite à l'examen de la délibération concernant l'affectation du résultat de 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 494 292.17**€,**
Constatant que ledit compte financier unique fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 148 949.98 €
Considérant qu'il y a des Restes à Réaliser 2025 en dépenses d'investissement de 895.33 € et en recettes d'investissement de 143 919.67 €
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,
DECIDE, à l'unanimité des votants (14)

d'affecter au Budget Primitif 2026, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Report au compte 001, en dépenses (section d'Investissement) pour **148 949.98 €.**
- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) pour **488 366.53 €.**
- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) pour **5 925.64 €.**

4- VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026
Délibération n°26/29.04/3

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu de la hausse des bases d'imposition fixée par l'état, Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas augmenter les taux d'impôts directs locaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux comme ils étaient en 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (14)

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour 2026 par rapport à 2025 ce qui redonne les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	45.61 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38.34 %
Taxe d'habitation (TH)	6.30 %

5-AMORTISSEMENTS 2026
Délibération n°26/29.04/4

Le Conseil Municipal,
Considérant l'obligation d'amortir les dépenses mandatées à l'article 204182 sur les exercices 2023 et 2024 concernant les travaux d'Eclairage public faits en partenariat avec le Syndicat d'Electricité de l'Oise.

DECIDE, à l'unanimité des votants (14) de fixer la période d'amortissement sur 5 ans
D'arrêter pour 2026 le tableau des amortissements suivant :

Exercice de réalisation de travaux	**DEPENSES TRAVAUX** *Article 204182*	Durée	Période D'amortissement	Montant Budgété/Année
2023	5 997,07 €	5 ans	2023-2028	1 199,41 €
	1 151,07 €			230,21 €
	3 983,21 €			796,64 €
	764,53 €			152,91 €
	23 067,63 €			4 613,53 €
	34 963,51 €			**6 992,70 €**
2024	2 722,91 €			544,58 €
	17 943,89 €			3 588,78 €
	20 666,80 €			**4 133,36 €**
Total	**55 630,31 €**		Total	**11 126,06 €**

De prévoir au Budget primitif 2026 les écritures suivantes :
Section de Fonctionnement / Dépenses / Article 681-042 = 11 127 €
Section d'Investissement / Recettes / Article 2804182-040 = 11 127 €

6-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
Délibération n°26/29.04/5

Madame CANDILLON Catherine précise aux membres du conseil municipal que ce budget a déjà fait l'objet d'un examen attentif lors de la commission des finances du 09 avril 2026 et que celle-ci a émis un avis favorable aux propositions qui leur sont faites.

Monsieur le Maire propose donc au vote le projet du Budget primitif, pour l'exercice 2026, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Section de Fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	**1 119 765.53 €**	/	/	**1 119 765.53 €**
Recettes	**631 399.00 €**	/	**488 366.53 €**	**1 119 765.53 €**

Section d'Investissement

	Op.de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation	CUMUL SECTION
Dépenses	**458 300.00 €**	**895.33 €**	/	**148 949.98 €**	**608 145.31 €**
Recettes	**458 300.00 €**	**143 919.67 €**	/	**5 925.64 €**	**608 145.31 €**

DECIDE, à l'unanimité des votants (14) d'adopter le budget primitif 2026 par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,
Autorise Monsieur le Maire, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

7-SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2026

Délibération n°26/29.04/6

Est ensuite examiné le tableau de propositions d'octroi de subvention aux associations communales qui ont déposé leur dossier de demande de subvention en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votants (12) (abstention de Mr TRUPTIL Robert et Mme LOUVET Audrey)

D'octroyer les subventions pour les associations suivantes :

Associations	***BP 2026***
Club de l'Amitié	350,00
Foot Association sportive	300,00
Comité des Fêtes	1 800,00
Coopérative scolaire	1000,00
Les Enfants d'Hayden	300,00
Tonic Club	300,00
Les Artistes en herbe	150,00
Mémoire Paysanne	200,00
Ping Pong	100,00
Total	**4 500,00**

8- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
Délibération n°26/29.04/7

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (14)

DECIDE de désigner Domingos BANREZES en tant que correspondant défense de la commune de Rochy-Condé.

9- PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR DESIGNATION PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération n°26/29.04/8

Monsieur le Maire rappelle qu'afin que le Directeur des Finances Publiques nomme les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (6 titulaires et 6 suppléants) dont le Maire est membre de droit, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des votants (14), de proposer la liste des 24 personnes suivantes :

	TITULAIRES					
	Civilité	*Nom*	*Prénom*	*Date de Naissance*	*Adresse* **60510 ROCHY-CONDE**	*Impositions directes locales*
1	Mme	CANDILLON	Catherine	21/11/1960	47 rue de la Place	TF
2	M	ROUSSEL	Jacky	09/02/1977	4 rue du Bout de la Ville	TF
3	Mme	BOQUELET	Martine	05/10/1961	21 rue du Gravier	TF
4	M	BANREZES	Domingos	14/02/1960	5 rue de Rochy	TF
5	M	RADOSZ	Thomas	15/06/1986	RD 12 Garage ADC	CFE
6	M	PAVIE	Maxime	18/01/1982	4 Route de Laversines	TF
7	Mme	BLONDEL	Sophie	17/12/1975	13 A rue des Masures	TF
8	Mme	BUNELIER	Marie-Agnès	31/03/1949	19 rue de la Gare	TF
9	M	PAGES	Vincent	22/09/1993	5 rue de la Gare	TF
10	Mme	LOUVET	Audrey	19/09/1985	6 Route de Mouy	TF
11	M	RATION	Laurent	28/06/1963	1 Rue du Plaçot	TF
12	Mme	SEGUIN	Eva	16/05/1959	2 rue du Gravier	TF

SUPPLEANTS					
Civilité	***Nom***	***Prénom***	***Date de Naissance***	***Adresse*** **60510 ROCHY-CONDE**	***Impositions directes locales***
M	**HAGNERE**	**Lionel**	**31/12/1978**	**1A Rue de la Faisanderie**	**TF**
Mme	**BAUGAS**	**Diane**	**27/06/1974**	**11 Rue de la Place**	**TF**
Mme	**MONNET**	**Mélissa**	**14/06/1991**	**11 Rue du Calvaire**	**TF**

M	**LE MOULLAC**	**Steven**	**02/07/1992**	**12 rue du Bout de la Ville**	**CFE**
M	**BLANCHARD**	**Alexandre**	**31/12/1993**	**10 Route de Mouy**	**TF**
Mme	**GIORGETTI**	**Bernadette**	**13/09/1940**	**4 rue du Tourniquet**	**TF**
M	**BERANGER**	**Thierry**	**01/06/1961**	**8 rue du Gravier**	**TF**
M	**LINGLET**	**Jean-Yves**	**08/01/1962**	**22 rue des Masures**	**TF**
M	**LOPEZ**	**Marc**	**31/08/1955**	**9 rue du Plaçot**	**TF**
M	**LARTISIEN**	**Yéran**	**16/08/1971**	**7 rue du Calvaire**	**CFE**
Mme	**PALIN**	**Marlène**	**01/12/1951**	**31 rue de la Place**	**TF**
M	**LEVEQUE**	**Bruno**	**09/01/1995**	**12 rue de la Place**	**TF**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26

MAIRIE DE ROCHY-CON...

Le Maire

Robert TRUPTIL